

Conditions Générales

*C*ode d'honneur

« Je m'engage à traiter mon chien toujours avec loyauté et respect, à renoncer à toute méthode cruelle ou non-adaptée à l'animal et à ne pas employer de moyens artificiels interdits. La santé et le bien-être du chien son pour la priorité absolue. »

1. Champ d'application / Objet

Les conditions générales (ci-après désignées par « CG ») s'appliquent à tous les contrats conclus auprès de l'entreprise individuelle Création Pile Poil.

Création Pile Poil se réserve le droit de modifier les CG.

2. Prix

Les prix s'entendent nets, en francs suisses, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) incluse.

Le prix indiqué au moment de la conclusion de l'inscription fait foi.

3. Conclusion du contrat

Le contrat est conclu dès la signature des CG et du formulaire d'inscription dûment rempli et signé par les deux parties.

4. Conditions de paiement

Les paiements seront à versés à la fin du cours, en espèces, par Twint ou par cartes (la PostFinance Card n'est pas acceptée).

5. Incapacité de paiement ou retard dans le paiement des cours

En cas d'incapacité de paiement à la suite du cours, un délai de 10 jours vous est accordé pour vous acquitter de votre dû.

Passé ce délai de 10 jours, des frais de CHF 20.— peuvent vous être facturés.

Jusqu'à paiement complet de la somme due, le client ne peut pas bénéficier des prestations de son inscription et ne peut réclamer aucun dédommagement ou remboursement pour toutes sommes déjà versées.

Création Pile Poil n'est pas dans l'obligation d'accepter de nouvelles inscriptions du client.

6. Frais administratifs

Les frais de recherches en cas de changement d'adresse non annoncé ou toute autre opération induisant des frais à Création Pile Poil seront facturés au client.

7. Responsabilité du propriétaire de chien

État de santé

Le client atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent d'assister et de se présenter aux cours nécessitant une bonne condition physique et que la pratique d'activités physiques ne risque pas d'altérer son état de santé, sa sécurité ou sa condition physique. En cas de doute, le client devra demander un avis médical, afin de confirmer son aptitude à exercer une activité sportive. Il n'est pas de la responsabilité de Création Pile Poil de jauger ou d'examiner la condition physique du client.

Assurance

Le client confirme avoir souscrit une police d'assurance le couvrant pour les dommages corporels dont il pourrait être victime durant le cours ou à la suite du cours chez Création Pile Poil. La responsabilité de l'entreprise ne pourra être engagée en cas de mauvaise déclaration faite par le client quant à sa condition physique ou en cas de blessures résultant d'une incapacité, d'une diminution ou de toute autre altération de son état physique.

Chien

Le client atteste que son animal ne présente aucune anomalie et que son physique et sa santé sont bons. Les soins et vaccins sont suivis chez le vétérinaire.

Le chien qui, de l'avis de l'entreprise Création Pile Poil, présenterait une blessure, une maladie ou ne serait pas en état de suivre les cours sera temporairement exclu des cours afin que le propriétaire s'occupe de manière adéquate à la remise sur pattes de son animal.

Aucune blessure lors d'un cours ou à la suite d'un cours ne pourra être imputé à l'entreprise Création Pile Poil.

Décharge de responsabilité

Le client reconnaît être conscient des potentiels risques encourus pour lui ou son animal lors d'activités sur le terrain extérieur et au local de Création Pile Poil.

Création Pile Poil décline toute responsabilité en cas de maladie ou d'accident survenu durant le cours ou à la suite de cours pour lui ou son animal.

Le client renonce formellement et irrévocablement à élever des prétentions contre Création Pile Poil en cas de maladie ou d'accident de lui ou son animal, quelles que soient leurs causes.

8. Formation obligatoire pour les nouveaux détenteurs de chiens

Le canton du Valais a réintroduit en date du 01^{er} janvier 2020, la formation obligatoire pour les nouveaux détenteurs de chiens.

Toute personne domiciliée dans le canton du Valais, âgée de plus de 16 ans, ne pouvant pas démontrer avoir déjà détenu un chien par le passé et possédant un chien de plus de 8 mois, doit suivre cette formation d'une durée minimale de 6 heures ou de 8 périodes de 45 minutes.

Pour tout empêchement de présence à une session d'un/-e client/e, la personne devra rattraper son retard sur un cours privé en supplément de prix ou suivre le cours manqué dans une classe suivante.

L'interruption de formation n'est pas autorisée. Aucun remboursement ne peut être réclamé. Aucune attestation ne sera établie si tous les cours ne sont pas suivis et le test réussi.

Étant éducatrice canine reconnue depuis 2012 par la **Fédération Romande de Cynologie**, je suis en mesure de vous prodiguer cette formation et de vous fournir une attestation valable auprès de votre commune.

9. Cours collectifs

Tous les cours proposés par l'entreprise de Création Pile Poil sont ouverts à tous les propriétaires de chiens. Cependant, pour les résidents du canton du Valais et nouvellement propriétaires d'un chien au 01^{er} janvier 2020, une attestation confirmant le suivi de la formation obligatoire pour les nouveaux détenteurs de chiens sera à présenter. Si cette formation obligatoire est suivie auprès de l'entreprise Création Pile Poil, et sous réserve de l'approbation de l'entreprise Création Pile Poil, les cours collectifs pourront être suivis par le propriétaire et son animal.

Les cours collectifs n'ayant pas d'affluence satisfaisante pourront être supprimés sans obligation de Création Pile Poil de le remplacer par un autre.

Création Pile Poil peut unilatéralement et en tout temps modifier les horaires et l'organisation des cours collectifs, et effectuer tout autre changement. Ces modifications seront à communiquées par écrit par Création Pile Poil aux clients.

10. Fermeture de l'entreprise

Généralités

Au cas où les fermetures mentionnées ci-dessous se réalisent, aucun dédommagement en faveur du client, contrepartie ou prolongation de l'abonnement, ne seront octroyés sauf décision particulière de l'entreprise Création Pile Poil

Jours fériés et autres jours de fermeture

L'entreprise peut être fermée les jours fériés officiels cantonaux et/ou fédéraux. La fermeture à l'occasion d'autres jours (« ponts » par exemple) reste réservée.

Maintenance planifiée

Les fermetures éventuelles pour assurer un service de maintenance et de sécurité seront toujours annoncées avec un préavis de deux semaines.

Obligation de fermeture liée à un événement extraordinaire

Dans le cas de l'obligation de fermer l'entreprise en raison d'un événement extraordinaire nécessitant une intervention de services externes ne permettant pas de garder l'entreprise ouverte, celle-ci pourra être fermée sans aucune prolongation de l'abonnement ou dédommagement en faveur du client. Au-delà de la période de fermeture de 10 jours, Création Pile Poil peut proposer à bien plaisir au client une prolongation de l'abonnement.

Vacances

En cas de fermeture en raison de vacances de l'entreprise Création Pile Poil, les cours seront remplacés avec une journée spéciale. L'annonce de cette journée sera communiquée de manière écrite aux abonnés au moins deux semaines à l'avance.

11. Météo

En cas de mauvais temps, aucun cours donné en extérieur n'est annulé.
Le cours se déroulera au local de Création Pile Poil au lieu du terrain extérieur.

12. Horaires

Création Pile Poil fixe unilatéralement les horaires, les jours et le thème des cours proposés. Les annonces des horaires, des jours et des thèmes de cours prévus dans la semaine interviennent généralement les dimanches précédents.

Création Pile Poil se donne le droit de modifier les horaires et les jours de cours à tout moment. Ces modifications seront communiquées par écrite sur le site de l'entreprise et via le groupe WhatsApp de l'Académie Pile Poil.

13. Vols, dommages

Création Pile Poil décline toute responsabilités en cas de vols ou de dommages commis sur les effets personnels des abonnés dans ses locaux, sur son terrain extérieur ou en-dehors de son local et terrain.

14. Réclamation

Il incombe au client d'adresser ses réclamations quant à un manquement de sécurité, un écart dans le comportement, une mise en danger de la propriétaire de l'entreprise Création Pile Poil ou d'un autre participant au cours immédiatement à la propriétaire de Création Pile Poil soit par téléphone au +41 79 472 25 04 soit par e-mail à info@creationpilepoil.ch.

15. Modifications et cessibilité

Pile Poil Création a le droit de modifier, en tout temps, unilatéralement ses tarifs, règlements, conditions générales et autres documents contractuels. Les modifications sont communiquées par voie électronique, par lettre, sur le site www.creationpilepoil.ch ou par affichage au local de l'entreprise, Route des Iles 88, 1897 Bouveret.

Si vous n'acceptez pas les modifications de l'abonnement et/ou des conditions générales d'abonnement qui vous sont défavorables, vous avez le droit de résilier l'abonnement par écrit dans les 10 jours à compter de la réception de l'avis. Les modifications sont acceptées si vous ne vous opposez pas pendant ce délai.

Toute demande émise par vous de modifier les services ou vos modifications manuscrites de l'abonnement n'ont aucun effet juridique sans approbation écrite de Création Pile Poil.

16. Données Clients

Création Pile Poil traite vos données personnelles pour l'administration relative à vos contrats, abonnements et conditions générales ainsi que pour l'éventuelle facturation et courrier vous étant adressé.

Vos données ne seront pas fournies à des tiers à des fins de marketing. Vous devez informer immédiatement Création Pile Poil de toutes les modifications de vos données relatives au contrat de l'abonnement (en particulier les changements de nom et d'adresse).

17. Respect du contrat

Le client s'engage à respecter le présent contrat, de même que toutes les directives écrites ou orales de Création Pile Poil. Il n'est pas possible de déroger au présent contrat par des accords verbaux, qui sont réputés nuls.

Création Pile Poil peut interdire l'accès aux cours à un client et/ou un abonné, de manière temporaire ou définitive, sans remboursement, compensation et opposition possible, dans les cas tels qu'attitude nuisant à la propriétaire de l'entreprise, aux autres clients et/ou abonnés, aux animaux présents, non-respect de l'abonnement choisi, des présentes conditions générales d'abonnement ou tout autre comportement nuisant au bon fonctionnement de l'entreprise et à sa réputation, non-paiement de l'abonnement, introduction d'un tiers de manière illicite.

Création Pile Poil se réserve également le droit de poursuivre quiconque salira de manière diffamatoire ses prestations et son entreprise.

18. Droit applicable & For

Les présentes conditions générales d'abonnement sont soumises au droit suisse. Le for est à Bouveret.

Par sa signature, le/la soussigné/e et/ou le/la représentant/e légal/e, atteste/nt avoir pris connaissance des présentes conditions générales et donne/nt également leur autorisation pour que les photos et/ou vidéos prises lors des cours ou toutes autres activités en lien avec Création Pile Poil figurent sur le site internet Pile Poil Création ou sur sa page Facebook.

Lieu, Date :

.....
Signature de le client/e

.....
Signature du/de la représentant/e légal/e

Lien, Date :

.....
Rose-Marie pour
Création Pile Poil

Conditions Générales d'Abonnement

19. Type d'abonnement

Les clients ont le choix parmi deux types d'abonnement chez Création Pile Poil. Un abonnement sans renouvellement tacite décrit ci-dessous comme « Arrêt définitif » et un abonnement avec l'option renouvellement tacite décrit ci-dessous comme « Renouvellement automatique ».

Les options sont à cocher sur le formulaire d'inscription.

Le client certifie être âgé de 18 ans minimum. Une copie de la carte d'identité doit être jointe à la demande d'inscription.

Si le client est âgé de moins de 18 ans, un/e représentant/e légal/e devra apposer sa signature sur le formulaire d'inscription et sur les CG.

Arrêt définitif

Le présent contrat s'achèvera à l'échéance de sa durée de validité. Il peut être renouvelé à la demande du client. À tout moment, il est possible pour le client d'informer Création Pile Poil par écrit de sa volonté de passer à un abonnement dit « Renouvellement automatique ».

Renouvellement automatique

Le présent contrat entre en vigueur dès la signature du présent document et de la signature de l'entreprise sur la feuille de l'inscription validant votre abonnement. Il est considéré comme conclu pour une durée indéfinie.

20. Validité des CG

La version des CG valable au moment de la conclusion d'un abonnement s'applique. Elles ne peuvent pas être modifiées de manière unilatérale pour le contrat d'abonnement en question.

21. Conclusion de l'abonnement

La validité de l'abonnement prend effet à la date inscrite sur le formulaire d'inscription, et dès que la somme totale due est versée à Création Pile Poil.

22. Conditions de paiement pour l'abonnement

Les paiements sont dus dès la signature du dit contrat, au plus tard, la veille de la date de l'entrée en vigueur de l'abonnement.

Pour un abonnement avec renouvellement automatique, le paiement est payable et exigible d'avance, au plus tard la veille du 1^{er} jour du mois suivant.

Si aucune contestation écrite n'est parvenue dans les 10 jours avant le 1^{er} jour du mois de validité de l'abonnement, les factures sont réputées acceptées.

23. Retard dans le paiement de l'abonnement avec renouvellement automatique

Le client est constitué en demeure sans rappel lorsque le paiement n'est pas exécuté comme convenu.

Si le client doit être mis en demeure à cause du retard dans le paiement, une taxe de CHF 20.— lui est facturée à chaque rappel.

Tous les autres frais occasionnés en relation avec le recouvrement de créances en souffrance sont à la charge du client.

En cas de rappels infructueux, les factures impayées peuvent être cédées à une entreprise chargée du recouvrement. Dans ce cas, un taux d'intérêt effectif allant jusqu'au 15% peut être facturé en plus à partir de la date d'échéance. L'entreprise chargée du recouvrement fera valoir les montants arriérés en son propre nom et pour son compte, et pourra prélever des frais de dossiers supplémentaires.

Si le client accuse un retard de plus de 60 jours pour le paiement d'une traite, l'intégralité du montant résiduel de la dette devient exigible sans autre rappel.

Jusqu'à paiement complet de la somme due, le client ne peut pas bénéficier des prestations de son abonnement et ne peut réclamer aucun dédommagement ou remboursement pour la période de validité inutilisable de son abonnement conclu.

Si le client est en demeure, l'abonnement n'est plus valable et les cours ne peuvent pas être suivis. Création Pile Poil se réserve le droit d'annuler l'abonnement en cas d'omission de paiement.

24. Résiliation d'abonnement

Arrêt définitif

L'abonnement sera échu à la date indiquée sur le formulaire d'inscription, sans préavis nécessaire des deux parties.

Renouvellement automatique

Si le présent engagement n'est pas résilié par l'une ou l'autre des parties, par écrit 10 jours avant le dernier jour du mois, il se renouvelle tacitement de mois en mois. Une résiliation, ne respectant pas le délai, est possible moyennant le paiement à l'autre partie d'un montant de CHF 50.—.

25. Interruption de l'abonnement

Le prix de l'abonnement pourra être remboursé en tout ou partie ou l'abonnement pourra être transféré à un tiers moyennant CHF 20.— de frais administratifs, en cas d'interruption pour maladie et accident longue durée, changement de domicile ou autre, sur présentation de justificatifs.

26. Time stop

En cas de maladie, d'accident, de grossesse ou de service militaire, d'une durée de plus de 21 jours consécutifs, doit être annoncé immédiatement et attesté par un certificat relatif à la cause de l'absence, ou en cas de déplacements professionnels à l'étranger, d'une durée de plus de 21 jours consécutifs, attesté par l'employeur, la période d'abonnement est récupérée gratuitement, pour autant que les justificatifs soient transférés à Création Pile Poil dans la première semaine d'interruption. Passé ce délai d'une semaine, aucune réclamation pour dédommagement ne sera recevable.

27. Prestations non-utilisées

La non-utilisation des prestations offertes par l'abonnement ne donne aucun droit à des remboursements ou réductions. Les prestations de l'abonnement mensuel doivent être utilisées dans le mois en cours. Un cours manqué peut être reporté, seulement dans le mois en cours de l'abonnement. Aucun cours ne peut être reporté pour le mois suivant, même avec un nouvel abonnement.

28. Accompagnant occasionnel d'un abonné

Ponctuellement, un abonné peut être accompagné d'une de ses connaissances n'étant pas déjà client sporadique de Création Pile Poil. Celle-ci peut effectuer un cours unique au tarif préférentiel de CHF 15.—.

La personne supplémentaire doit être annoncée à Création Pile Poil au moins 3 jours à l'avance pour le cours souhaité. À son arrivée, la personne devra fournir ses coordonnées en remplissant un formulaire et signer des conditions générales d'accompagnant.

Par sa signature, le/la soussigné/e et/ou le/la représentant/e légal/e, atteste/nt avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'abonnement en plus des conditions générales.

Lieu, Date :

.....
Signature de le client/e

.....
Signature du/de la représentant/e légal/e

Lieu, Date :

.....
Rose-Marie pour
Création Pile Poil